

---

**Nombre de membres**

**Séance extraordinaire du 12 septembre 2018**

**en exercice** : 14

L'an deux mille dix-huit et le douze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 12 septembre 2018, s'est réunie sous la présidence de son Maire, José POZO

**Présents** : 8

**Sont présents** : José POZO, Philippe BRIATTE, Anne SALVAGNAC, Delphine BENOIT, Catherine CAYLAR, Nathalie GASTAND, Fabienne LUCAS, Laurent NOUVEL

**Votants** : 13

**Représentés** : Gilbert VARGAS par Anne SALVAGNAC, Aude CARRIERE par Fabienne LUCAS, Alain MAUSSIÈRE par Jose POZO, Claude PERRUCHAUT par Laurent NOUVEL, Sandrine VALLIER par Jose POZO

**Excusé** :

**Absent** : Denis SAVIN

**Secrétaire de séance** : Anne SALVAGNAC

---

En début de séance, Monsieur le Maire explique la raison d'un conseil municipal extraordinaire dont le délai de convocation a été réduit à 24h.

Alors que les travaux d'élargissement du chemin Font del Sauze ont débuté, laissant les talus en équilibre instable au-dessus de la voie, ils ont du être interrompus.

Or, cette interruption de travaux représente un danger en matière de sécurité et un coût financier à venir important si la météo se dégradait. La pluie ou un épisode cévenal emporterait les talus et le chemin.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Philippe Briatte.

**Objet : Elargissement Ch Font del Sauze, achat parcelle**

Monsieur Philippe Briatte présente la nécessité d'élargir le Chemin Font del Sauze, rendu trop étroit pour le nombre d'habitations qu'il dessert et donc la sécurité des usagers.

Pour la mise en oeuvre de l'opération, la commune doit se rendre propriétaire de certaines emprises sur les parcelles situées sur un des côtés du chemin Font del Sauze.

L'une de ces parcelles cadastrée C 171 appartient à Mesdames Rachel et Laetitia BARBE ; Madame Josette BARBE en est l'usufruitière.

Si les personnes susmentionnées approuvent l'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise de 100 m<sup>2</sup> sur leur terrain par la Commune, elles demandent en retour que la Commune prenne à sa charge tous les frais inhérents à l'opération.

Monsieur le Maire propose que la Commune effectue, dès les travaux d'élargissement effectués la reconstruction du mur le long du chemin Font del Sauze à la même place que l'initial avec un

enrochement calibré, la réfection du grillage à l'identique, la replantation des arbustes et le remplacement des arbustes qui n'auraient pas pris.

L'assemblée délibère et vote :

Contre : 0 - Pour : 13

#### **APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 12/09/2018**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signature</b>
POZO JOSE	Maire	
BRIATTE PHILIPPE	Adjoint au Maire	
VARGAS GILBERT	Adjoint au Maire	Représenté par SALVAGNAC Anne
SALVAGNAC ANNE	Adjointe au Maire	
BENOIT DELPHINE	Conseillère municipale	
CARRIERE AUDE	Conseillère municipale	Représentée par LUCAS Fabienne
CAYLAR CATHERINE	Conseillère municipale	
GASTAND NATHALIE	Conseillère municipale	
LUCAS FABIENNE	Conseillère municipale	
MAUSSIÈRE ALAIN	Conseiller municipal	Représenté par POZO Jose
NOUVEL LAURENT	Conseiller municipal	
PERRUCHAUT CLAUDE	Conseiller municipal	Représenté par NOUVEL Laurent
SAVIN DENIS	Conseiller municipal	Absent
VALLIER SANDRINE	Conseillère municipale	Représentée par POZO Jose